



A retourner complété et signé avec le règlement.

(Merci de remplir les champs obligatoires signalés par un trait vertical rouge et de parapher chacunes des pages)

Informations pratiques

M Mme Mlle

Prénom :

Nom :

Adresse :

Ville

Code postal

Mail :

Téléphone :

Profession :

Contrat de formation professionnelle

Entre les soussignés

SAS ADN ESPRAXIE Le Bois d'Auluy 45370 Dry - Siren : 949198766,

Représenté par Messieurs Arnaud Detivaud et Nicolas HO.

Ci-après désigné « l'organisme de formation » d'une part, et d'autre part

:

M Mme Mlle

Prénom :

Nom :

est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du code du travail.

Article 1er

Intitulé du stage

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **TPA thérapeute-praticien- Métier de l'accompagnement**

Article 2

Nature et caractéristique de l'action de formation

Type de formation : L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue par **l'article L.6353-1 du code du travail**.

Objectif :

- Intégrer la conscience de la posture dans l'accompagnement
- Créer un espace d'écoute au service de la relation et du dialogue d'accompagnement.
- Explorer les bases du modèle corporellement : Intelligence Corporelle, d'inspirations martiales et systémiques pour vous soutenir dans votre pratique.

Article 3

Organisation de l'action de formation

Dates : (module 4 jours) 28 h/ module

Semaine TPA1 : Lundi 5 février au Jeudi 8 février 2024

Semaine TPA2 : Lundi 13 Mai au Jeudi 16 Mai 2024

Semaine TPA3 : Lundi 1 Juillet au Jeudi 4 Juillet 2024

Horaires : pour chaque module 9h-17h30 28,00 heures/semaine

Nombre de participants possible : 8 à 25 maximum

Moyens pédagogiques : en vue de compétences pédagogiques, assiste à : exposé théorique, travail pratique, mises en situation.

Article 4

Délais de rétractation

Le stagiaire dispose de 10 jours pour se rétracter à partir de la date de sa signature de ce contrat. Il doit alors en informer l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dépassé ce délai, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 5

Prix et Paiement

Le prix de l'action de formation professionnelle est fixé à :
870 € pour 1 module de 4 jours

Modalités de règlement

Versement de 30% d'arrhes 10 jours après la date où le stagiaire signe ce contrat soit 261 €.

Règlement du solde en début de formation soit 609€

La participation est validée dès réception du présent contrat, de la fiche d'inscription et de l'acompte.

Article 6

Annulation, Interruption du stage

Si annulation de la formation du fait de l'organisme (par exemple pour cause de nombre de stagiaires insuffisant, moins de 8 participants) : les sommes versées seront intégralement restituées.

Si abandon par le stagiaire sans motif de force majeure dûment reconnu : la formation est due entièrement.

Si abandon de la formation pour motif de force majeure dûment reconnu : seules les journées effectuées restent dues.

Date et signature avec « lu et approuvé » Fait en double exemplaire

